|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | Direction-Generale pour le Marché Unique, Industrie, Entrepreneuriat et PMEs (DG GROW)  Direction G-Conformité et conduite responsable des entreprises  Unité G1- Conduite responsable des entreprises |
| Numéro de poste Sysper: | 487386 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Amaryllis VERHOVEN (Chef d’Unité G1) Amaryllis.VERHOEVEN@ec.europa.eu  Alexandra KUXOVÁ  Alexandra.kuxova@ec.europa.eu  4 Trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-09-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction G élabore et gère des politiques visant à promouvoir un comportement responsable des entreprises et la numérisation du marché unique, et met en œuvre le contrôle du cadre des subventions étrangères. Dans le cadre de la mission plus large de la DG GROW, la direction G vise à préserver l’intégrité du marché unique de l’UE, à soutenir une croissance économique durable et à renforcer la compétitivité globale des entreprises de l’UE. La DG GROW.G1 vise à contribuer à la mise en place d’un environnement réglementaire favorable aux entreprises dans le marché unique de l’UE, en facilitant et en récompensant les entreprises à démarrer, à se développer et à exercer leurs activités de manière responsable. Nous faisons office de plateforme au sein de la Direction Générale de la GROW pour tous les travaux liés à la responsabilité des entreprises, à la durabilité et à la promotion des Start-ups et des entreprises innovantes en expansion. Nous sommes également responsables du règlement interdisant les produits issus du travail forcé sur le marché de l’Union. Nous sommes une équipe dynamique et collaborative qui valorise le soutien mutuel, la communication ouverte et le bien-être au travail. Nous encourageons l’apprentissage continu, la créativité, l’innovation et le retour d’information, et soutenons la croissance professionnelle de tous les membres de l’équipe.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons une occasion intéressante de faire la différence en faisant progresser le programme sur la conduite responsable des entreprises. Vous aurez la possibilité unique de contribuer avec vos connaissances et votre créativité pour faire en sorte que le cadre juridique de l’UE en matière de RBC soit aussi simple que possible, puisse être effectivement mis en œuvre par les entreprises et que le respect des règles de conduite responsable devienne effectivement une valeur commerciale pour les entreprises.

Votre travail se concentrera sur la mise au point d’outils destinés à soutenir les entreprises en matière de RBC. En particulier, vous serez responsable, en collaboration avec un contractant, du développement d’un portail d’information spécifique sur le devoir de diligence, de la conception et de la mise en œuvre d’un plan de communication global visant à sensibiliser les PME au devoir de diligence, ainsi que de la création de matériel de formation sur mesure et de l’organisation d’ateliers interactifs afin de doter les PME des connaissances et des outils nécessaires pour mettre en œuvre les pratiques en matière de devoir de diligence.

En outre, vous contribuerez à la normalisation des données RBC afin de rendre les données interopérables et plus faciles à partager et à réutiliser, et envisagez la mise au point d’outils numériques spécifiques de la Commission pour le devoir de diligence et l’établissement de rapports en matière de durabilité.

Vous serez également responsable de la sensibilisation et du dialogue avec les entreprises et les associations d’entreprises sous différentes formes (par exemple, des ateliers et des événements spécifiques), ainsi que de nombreuses parties prenantes publiques et privées, d’autres DG et d’autres institutions telles que l’OCDE et les Nations unies.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue motivé et pragmatique ayant au moins trois ans d’expérience professionnelle pertinente. Le candidat idéal disposera d’une solide expérience en droit et/ou en économie et d’une solide expérience en matière de responsabilité des entreprises et/ou de politiques et pratiques de gestion de la chaîne d’approvisionnement. La connaissance de l’environnement commercial des PME serait un atout. Le/la candidat (e) retenu (e) doit avoir une attitude forte en matière de résolution des problèmes et posséder d’excellentes capacités de communication, qui est également un esprit d’équipe efficace.

Parmi les qualités et compétences supplémentaires figurent :

* La capacité de conceptualiser les problèmes et d’identifier et de mettre en œuvre des solutions.
* La capacité de travailler à la fois de manière proactive et autonome, ainsi que de collaborer dans un environnement d’équipe.
* Une attitude proactive à l’égard de la résolution des problèmes et des mesures prises à leur égard.
* Flexibilité et ouverture à de nouvelles demandes.
* De solides compétences relationnelles pour toucher les citoyens et nouer des relations constructives.
* Empathie et diplomatie dans les interactions avec les collègues et les parties prenantes.
* Capacités éprouvées à l’oral et à la rédaction pour une communication claire et concise.
* Compétences comportementales

La langue de travail est l’anglais. Une connaissance pratique du français serait un avantage et d’autres langues constitueraient un atout supplémentaire.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)